**LA PROFESSION**

Le titulaire de ce diplôme est un employé qualifié capable d’assurer des activités de :

* Prévention et sécurité incendie des établissements recevant du public
* Utilisation et maintenance des matériels de sécurité
* Prévention des malveillances,
* Mise en place des premiers secours.

Ces activités peuvent être réalisées :

* Dans une entreprise de sécurité.
* Dans une structure publique ou privée pourvue d’un service interne de sécurité.

**LE DEROULEMENT DE LA FORMATION**

La formation menant au certificat d'aptitude professionnelle d'agent de sécurité se déroule sur 2ans :

3/4 de la formation a lieu au lycée et 1/4 en milieu professionnel.

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) doivent permettre aux élèves d’apprendre à mobiliser ses acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d’acquérir des compétences spécifiques au métier d’agent de sécurité

**LA POURSUITE D’ ÉTUDES**

Possibilité d’accéder au Baccalauréat Professionnel Sécurité et Prévention